



REGLEMENT 2024

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 Le Raid Multisports est une discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé, réalisés par équipe. Le Sud Raid Cup 2024 est organisé par l'association sportive Sud Raid Triathlon Sports Nature, affilié à la Fédération Française de Triathlon sous le numéro d'organisateur ORGA01552. Les manifestations se dérouleront à Veynes, Ancelle et Chorges dans le département des Hautes-Alpes (05).

1.2 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Pour les détenteurs d'une licence FFTRI compétition uniquement, si vous n'avez pas souscrit l'option RC + IA à 4,63€ lors de votre prise de licence, vous devez vous assurer que vous êtes couverts par une assurance IA pour les disciplines pratiquées.

1.3 Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

1.4 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits de(s) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours,

d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début du raid. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site internet : <https://sudraid.com/>

1.5 Si le jour de la course, le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables ou que l'accès au site est interdit, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

1.6 Toutes affaires perdues endommagées ou volées, qu'elle qu'en en soit la raison ne seront pas remboursées.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Etre composé d'une équipe de 2 personnes. Les équipes peuvent être composé de femmes et d'hommes.

2.2 Disposer de l'âge en vigueur :

10 ans et plus accompagné d'un adulte

A partir de 12 ans, en autonomie

2.3 Pour participer à la compétition, vous devez disposer du formulaire Info Santé complété (disponible sur le formulaire d'inscription)

2.4 S'acquitter des droits d'inscription.

Par personne pour le championnat :

Jeunes (12 à 16 ans) : 60€ hors pass compétition (soit 20€/pers par manche)

Adultes (16 ans et plus) = 75€ hors pass compétition (soit 25€/pers par manche)

Adultes / jeunes (à partir de 10 ans et un majeur) = 67,6€ hors pass compétition (soit 22,5€/pers par manche)

Par équipe par course :

Jeunes (12 à 16 ans) : 25€ hors pass compétition

Adultes (16 ans et plus) = 30€ hors pass compétition

Adultes / jeunes (à partir de 10 ans et un majeur) = 27,5€ hors pass compétition

L'inscription comprend :

- L'engagement d'une équipe de 2 personnes
- Deux jeux de carte sur papier prete par équipe
- Le prêt éventuel de doigt électronique (SI CARD 10 ou SIAC)

2.5 L'inscription des équipes se fait sur le site internet sudraid.com

Tout dossier non complet ne sera pas validé.

ARTICLE 3 : ESPRIT DE L'ÉPREUVE ET CLASSEMENT

L'équipe vainqueur de Sud Raid Cup 2024 sera l'équipe qui aura validé tous les contrôles de passage obligatoire, dans l'ordre, depuis le départ et plus rapidement que les autres équipes. Le temps de course final sera pondéré par la validation ou non de poste optionnel.

En cas de manquement d'un ou plusieurs postes obligatoire, l'équipe sera classée dans un classement secondaire, dont l'ordre sera établi en fonction du nombre de postes obligatoire validé consécutivement, depuis le départ.

Tout est fait pour pas que ce ne soit pas une course stratégique, shunter un poste optionnel ne vous permettra jamais de gagner du temps. Le malus appliqué à chaque poste manquant sera directement écrit sur les définitions des postes.

Pour participer au championnat Sud Raid Cup 2024, une équipe de 2 personnes devra être inscrite. Ce sont les 3 courses du championnat et sera composée de 2 personnes identiques à toutes les épreuves du championnat. Pour changer sa composition, une dérogation pourra être acceptée en cas de blessure ou autre.

Si l'équipe est composée de 2 personnes de plus de 16 ans, elle sera classée dans le championnat élite.

Si l'équipe est composée de 2 personnes entre 12 et 16 ans, elle sera classée dans le championnat jeune.

Si l'équipe est composée de 2 personnes enfant / adulte, elle sera classée dans le championnat élite.

Au-delà de 5 équipes par catégories, des sous-catégories pourront être classées (élite mixtes, élite femme, élite homme, élite enfant / adulte).

L'attribution des points pour le championnat se basera exclusivement sur les classement général des catégories (élite mixte, élite femme, élite homme, élite enfant / adulte, classement jeune).

Le vainqueur d'une sous-catégorie remportera le maximum de points que si il remporte le classement général de sa catégorie.

Exemple : Le vainqueur du classement général est une équipe mixte, le second une équipe homme. L'équipe mixte marquera les points de la deuxième place.

Le barème de points appliqué sera le suivant (les sections bonus seront directement mentionnées sur les définitions des postes).

1 ^{er}	100 pts	11 ^{ème}	40 pts	21 ^{ème}
2 ^{ème}	87 pts	12 ^{ème}	36 pts	De 22 ^{ème} à 35 ^{ème}
3 ^{ème}	80 pts	13 ^{ème}	33 pts	36 ^{ème} au dernier classé
4 ^{ème}	75 pts	14 ^{ème}	30 pts	Abandon / Disqualifié
5 ^{ème}	71 pts	15 ^{ème}	28 pts	Bonus participation Courses
6 ^{ème}	65 pts	16 ^{ème}	26 pts	Bonus performance
7 ^{ème}	60 pts	17 ^{ème}	24 pts	Bonus performance
8 ^{ème}	55 pts	18 ^{ème}	22 pts	Bonus performance

9 ^{ème}	50 pts	19 ^{ème}	20 pts
10 ^{ème}	45 pts	20 ^{ème}	18 pts

Deux classements seront comptabilisés :

- Classement élite (16 ans et plus ou 10 ans avec un adulte)
- Classement jeunes (12 à 16 ans)

3.2 Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C course dans les 15 minutes suivant l’affichage des résultats.

3.3 Le jury est composé de :

- L’organisateur
- Le directeur de course
- Le traceur du parcours
- Un représentant de la FFTRI (instance raid)
- Un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l’équipe(s) concernée(s)

Lorsqu’une contestation est reçue par le jury, ce dernier doit obligatoirement auditionner l’auteur de la contestation et le(s) personne(s) incriminée(s). Les membres ci dessus sont les seuls habilités à recevoir les réclamations.

3.4 L’équipe s’engage a respecter l’environnement et les consignes spécifiques du directeur de course.

ARTICLE 4 : PARCOURS

4.1 Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait par tout moyen annoncé préalablement dans la feuille de route, à l’exclusion de tout engin motorisé ou assistance électrique.

4.2 Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passage qui doivent être passés obligatoirement en équipe, ce qui implique que les deux coéquipiers soient à portée de voix sans crier et à vue. Des contrôles pourront être mis en place.

4.3 Tout contrôle de passage « obligatoire » non passé entraînera la pénalisation de l’équipe. Voir article 8 pour pénalités.

4.4 L’organisation se réserve le droit d’arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l’organisation est dépassé (barrière horaire), ceci pour des

raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisations temporaires...) ou par décision de l'organisation. Tout est fait cependant pour qu'un maximum d'équipes atteigne l'arrivée. Le passage dans les zones hachurées en rouge sur les cartes est interdit et peut entraîner la disqualification immédiate de l'équipe. Les zones interdites restent interdites même si une équipe décide de ne plus suivre le parcours prévu par l'organisation.

4.5 Les concurrents ne doivent pas emprunter certains axes goudronnés non sécurisés, routes interdites ou terrain agricole en exploitation (bétail ou culture), cette transgression peut entraîner la disqualification immédiate de l'équipe. Les zones interdites seront indiquées sur les cartes et/ou par les commissaires sur place. Les zones interdites restent interdites même en cas d'abandon d'une équipe.

4.6 Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués sur la feuille de route (cartes, jalons, road book, ...)

4.7 L'organisation, le médecin de la course ou le dispositif de secours mis en place se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante.

4.8 les épreuves sont en autonomie totale, sans aide extérieure. Seul l'organisateur est autorisé à porter le matériel des concurrents si la feuille de route le mentionne.

4.9 Seul l'équipe organisatrice, les commissaires, les médias officiels et les officiels ont le droit d'être sur les zones de courses.

4.10 Un photographe / cadreur dédié à une équipe souhaitant entrer dans les zones de courses devra obtenir une accréditation de l'organisateur. Sans cette accréditation, il ne devra pas se trouver sur les zones de courses. Sa présence sur les zones de courses sera considérée comme une aide extérieure et donc interdite. Tout échange avec une équipe est interdit sous peine de mise hors course de l'équipe et de la suppression de l'accréditation. Les médias accrédités n'auront pas accès aux cartes de course.

ARTICLE 5 : LES CONCURRENTS

5.1 Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ. Tout abandon d'un équipier entraîne l'abandon de l'équipe. Sauf décision de l'organisation, un équipier seul ne pourrait être associé à une autre équipe ou terminer seul mais non classé. Toute équipe ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement le PC Course le plus rapidement possible.

5.2 L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

5.3 Toute équipe qui n'aura pas présentée son matériel obligatoire ne sera pas autorisée à prendre le départ

5.4 Toute équipe devra obligatoirement porter le matériel fourni par l'organisation (puces SI, dossard, ...).

5.5 Toute équipe qui sera en retard de plus d'un quart d'heure au départ ne sera pas autorisée à prendre le départ

5.6 Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'évènement. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris internet).

5.7 La présence au briefing est obligatoire pour toutes les équipes et tous les équipiers.

ARTICLE 6 : CHRONOMÉTRAGE

6.1 Seul le comité de course est habilité à donner le départ.

6.2 L'association Sud Raid Triathlon Sports Nature assurera le chronométrage et établira le classement de l'épreuve.

6.3 Les bonifications et pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par le chronométreur. Le chronométreur tiendra également compte des arrêts chrono obligatoire pour certaines sections.

6.4 Le chronométrage sera effectué par un système de doigt électronique.

6.5 Tous les équipes doivent disposer d'un doigt électronique par équipe. L'équipe qui a perdu un doigt électronique écoperà d'une pénalité sur décision du jury à ajouter sur son temps de course final.

6.6 Les participant(e)s doivent fournir leur propre doigt électronique, 128 temps uniquement (SI-Card 10). Ils devront renseigner le numéro de doigt électronique directement sur le formulaire d'inscription. Les doigts électroniques SIAC ou inférieur à SI CARD 10 ne sont pas autorisés.

6.7 Si les participant(e)s ne disposent pas de doigt électronique, ou d'un doigt électronique inférieur à SI-Card 10, l'organisation pourra prêter un doigt électronique. Le doigt électronique prêté devra être rendu à la fin de la compétition. Tous les doigts personnels seront contrôler avant le départ.

6.8 Si des équipes fournissant leur propre doigt électronique ne disposent pas le bon modèle (SI CARD 10 UNIQUEMENT), ils ne pourront pas être utilisé pour la compétition. L'équipe devra alors louer un doigt SI-Card 10 si le stock sur place est suffisant et écoperont d'une pénalité sur décision du jury.

6.9 Tout doigt électronique loué perdu, cassé ou non rendu devra être remboursé à l'organisation à hauteur de 75 euros.

ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE PASSAGE

7.1 Plusieurs contrôles de passage (C.P) devront être passés.

7.2 Ces C.P se présentent sous forme de balises 30×30 orange et blanc équipées d'un poinçon et/ou d'un boîtier électronique.

7.3 Des passages virtuels Waypoints (W.P) peuvent être mis en place. Ils seront directement matérialisés sur les cartes par des parenthèses. Il n'y a rien à pointer dans les Waypoints, seul le passage à l'intérieur de cette zone est obligatoire.

7.4 Les C.P et W.P doivent être passés dans un ordre imposé (1, 2, 3, 4, ...), matérialisé sur la carte par un trait entre les balises, ou dans un ordre libre, matérialisé sur la carte sans trait entre les balises.

7.5 La carte de pointage ou le doigt électronique sera remisé au C.P d'arrivée.

ARTICLE 8 : PÉNALITÉS

8.1 Cette liste n'est pas limitative.

8.2 En cas de problème technique pour pointer une balise (doigt électronique plein, absence de balise, ...), L'équipe doit prouver que tous les membres sont allés à la balise via une photo, ou autre.

8.3 Equiper à distance non réglementaire (portée de voix) :

- 1ère fois : avertissement ou pénalité sur décision du jury
- 2ème fois : 5h
- 3ème fois : disqualification

8.4 Balise CP poinçonnée par l'équipe hors délai : pénalité précisée sur la carte ou feuille de route.

8.5 Inscriptions et certificats :

Une pénalité de trois minute par jour de retard sera appliquée à partir de J-7 par rapport au départ en cas de dossier non complet (composition + solde de l'inscription). La composition de l'équipe restera modifiable jusqu'au dernier moment.

ARTICLE 9 : CAUSES DE MISE HORS CLASSEMENT ET DISQUALIFICATION

9.1 Ces listes ne sont pas limitative.

9.2 Pénalité sur décision de l'organisation et/ou du jury pouvant aller jusqu'à la disqualification :

- Toute équipe dans une zone interdite précisée sur le carte
- Non respect des consignes données par les commissaires.
- Assistance extérieure
- Utilisation de moyens de déplacement non autorisés
- Utilisation du GPS ou tout autre moyen d'aide à la navigation hormis la boussole
- Changement d'équipier pendant l'épreuve

- Manquement d'un matériel obligatoire lors d'un contrôle inopiné pendant la course
- Non respect des règles de sécurité indiquées dans la feuille de route et lors du briefing
- Non respect des consignes de propreté du parcours, des lieux d'accueil, etc...
- Attitude anti sportive (bagarres, insultes, blocage d'une équipe, sabotage, vol, ...)
- Toute transgression du présent règlement.

9.3 Mise hors classement :

- Abandon d'un équipier

ARTICLE 10 : ANNULATIONS / REMBOURSEMENTS

10.1 En cas de forfait d'une équipe celle-ci doit avertir l'organisation :

- Avant J-20 : Remboursement de 50% des inscriptions (hors frais de dossier)
- Entre le J-20 et le départ de l'épreuve : Aucun remboursement

10.2 Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelle que soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

ARTICLE 11 : EQUIPEMENT

11.1 Equipement obligatoire par équipe sera précisé dans un document annexe sur le site internet sudraid.com.

11.2 Sans le matériel obligatoire, les équipes ne seront pas autorisées à prendre le départ

11.3 Toute inspection de l'équipement programmée ou surprise entreprise par les référents ou les officiels de course doit être acceptée.

11.4 Tout équipement obligatoire perdu ou cassé pendant le déroulement de la course doit être signalé à la direction de course. Le direction de course vous indiquera la marche à suivre.

11.5 Tout équipement obligatoire périssable utilisé durant une section (par exemple matériel de premier secours, vivres, ...) doit être remplacé à la fin de cette section. Si les équipes n'ont pas les éléments à remplacer nécessaires dans leur équipement obligatoire elles doivent rester sur place jusqu'à ce que ce remplacement puisse se faire grâce au prêt d'une autre équipe ou délivré par l'organisation.

11.6 Dans la limite du raisonnable, l'organisation peut apporter à une équipe l'équipement obligatoire de remplacement afin de leur permettre de continuer la course. L'organisation ne doit pas rendre prioritaire la recherche et la délivrance de cet équipement sur la sécurité générale des officiels et des autres équipes dans la course. Les équipes recevant de l'équipement obligatoire de remplacement ne percevront pas de crédit pour le temps pris par l'organisation pour le délivrer.

11.7 Les objets interdits ne pouvant être utilisés sont spécifiés dans la liste de l'équipement obligatoire. Les officiels de la course sont autorisés à fouiller l'équipement d'un athlète ou d'une équipe s'ils les suspectent de transporter des objets interdits.

Les objets interdits spécifiques sont :

11.7.1 Tout appareil, radio ou autre appareil de communication pouvant se connecter à internet (autres que ceux fournis par l'événement).

11.7.2 Appareil GPS pouvant afficher des cartes, des itinéraires ou toute autre information de localisation, qui pourrait aider une équipe dans ses déplacements.

11.7.3 Si des athlètes souhaitent conserver leur montre au poignet, les montres doivent obligatoirement ne pas pouvoir afficher une carte, soit par ce qu'elles n'en sont pas équipées soit par un verrouillage numérique. Ces appareils seront soumis à l'acceptation des officiels lors des vérification matériel. Si un athlète porte une montre non référencé, l'équipe pourra être disqualifiée sur décision du jury.

11.7.4 Appareils ou équipement fournissant de l'énergie de propulsion artificielle.

11.8 Une fois les cartes officielles délivrées aucune autre ne peut être suivie ou emmenée.

11.8.1 Cela exclut les cartes publiques que l'on trouve au long du parcours, comme la signalétique des sentiers et les panneaux d'affichage.

11.9 Les dossards doivent être portés comme vêtement le plus visible pendant la durée de la course (y compris au-dessus des dispositifs de flottaison personnels). La modification du dossard n'est pas autorisée. L'obstruction des imprimés sur le dossard n'est pas autorisée. Seul un sac à dos est autorisé à cacher le dos du dossard. Un mince strap de sternum entre les bretelles sur le devant d'un athlète est autorisé.

11.10 Toute autre règle au sujet de l'équipement venant de l'organisation doit être respectée.

ARTICLE 12 : DOPAGE

12.1 L'Organisation du Sud Raid Cup 2024 s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. À tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants. En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'Agence Française de Lutte contre le Dopage AFLD et la fédération prendront alors les mesures en conséquence pour notifier au concurrent, l'exclusion des compétitions.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

13.1 L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.